

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 29 septembre 2025**

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, PETIT René, BOUELLE Alain,
BOUQUERET Maryline, LEMONNIER Mélie, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, VAILLANT
Catherine, WACHEUX Cécilia.

Pouvoirs : COULETTE Lucie donne pouvoir à DECHOZ Pierre

Absent excusé : WALLECAN Philippe

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire
Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : Cécilia WACHEUX

Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2025

1- Modification des réseaux électriques haute tension et basse tension – autorisation de signature des attestations de propriété et des conventions.

ENEDIS a décidé de procéder à l'effacement des réseaux électrique haute et basse tension de la place de l'église jusqu'au carrefour de la liberté et d'enterrer ces réseaux dans le VC 10.

Ces modifications des réseaux nécessitent la pose de 2 postes de transformation électrique de type PRCS (avec une clôture) ainsi que les câbles haute tension et basse tension nécessaires à leur raccordement sur les parcelles cadastrées ZA n°427, B n°91 et B n°92 dont la commune est propriétaire.

ENEDIS a missionné TOPOÉTUDE pour le développement de ce projet.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment les attestations de propriété, les conventions de mise à disposition pour l'implantation de postes de distribution, des conventions de servitudes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment les attestations de propriété, les conventions de mise à disposition pour l'implantation de postes de distribution, des conventions de servitudes.

2- Servitude de passage des canalisations eaux pluviales au Clos Saint-André - Régularisation

Une délibération du conseil municipal en date du 30 mars 1983 arrête le principe de travaux urgents à réaliser sur la placette du Clos Saint-André afin de gérer des problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Elle évoque la réalisation d'un avaloir ainsi que la pose d'une canalisation pour évacuer ces eaux rue de la Haute Côte.

Cette canalisation béton de 30 cm de diamètre traverse la parcelle cadastrée ZA n°196 propriété de Monsieur et Madame DECHOZ Pierre.

Il convient de missionner Maître LE COMPTE, notaire de la commune, pour réaliser l'acte mentionnant la servitude de passage de cette canalisation ainsi que la prise en charge d'éventuels travaux d'entretien ou de restauration.

3- Acquisition de fleurs, plantes, gerbes à l'occasion des fêtes et cérémonies diverses

Il est d'usage d'acheter des fleurs (gerbes, bouquets...) lors d'une fête, d'une célébration de mariage, de décès d'un(e) Vandrimarais(e) ou du décès d'un(e) employé(e), d'un(e) élu(e) ou d'un(e) de leur proche. Le montant de ce présent s'élève au maximum à 100€ par bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition d'un cadeau d'une valeur maximale de 100€.

4- Décision Modification du Budget – Virement de crédit au compte 673

Suite à une étude des restes à recouvrer de la commune, il y est fait état d'un reliquat de titre datant de 2011 non réglé par l'ancienne communauté de commune de l'Andelle d'un montant de 3400€.

La Communauté de Commune de Lyons Andelle n'étant pas responsable de ce dernier, il convient d'annuler ce titre.

L'article 673 (Titre annulé sur exercice antérieur) est doté d'un budget de 2000€ ce qui ne couvre pas la dette.

Une Décision Modificative est nécessaire pour augmenter le budget alloué à ce dernier.

Proposition :

De Dépense Fonctionnement Chap 011 Article 6015 : **-2000€**

Vers Dépense Fonctionnement Chap 67 Article 673 : **+2000€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative N°1

5- Annulation du Titre T-704100000008 de l'exercice 2011

Suite à une étude des restes à recouvrer de la commune, il y est fait état d'un reliquat de titre datant de 2011 non réglé par l'ancienne communauté de commune de l'Andelle d'un montant de 3400€.

La Communauté de Commune de Lyons Andelle n'étant pas responsable de ce dernier, il convient d'annuler ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le titre T-704100000008 datant de l'exercice comptable de 2011

6- Vente du véhicule de marque RENAULT Trafic immatriculé BW-424-YA

Monsieur le Maire apporte au conseil municipal les informations suivantes concernant le véhicule RENAULT Trafic immatriculé BW-424-YA dont la commune est propriétaire :

- Ce véhicule de type véhicule particulier de 9 places a été utilisé essentiellement pour effectuer du transport de personnes.
- Le véhicule n'étant plus utilisé, il convient de s'en séparer.
- Conformément à l'article R3211-41 du CG3P – Monsieur le Maire propose de procéder à la vente de ce véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De mettre en place une procédure de vente du véhicule de marque RENAULT Trafic immatriculé BW-424-YA**
- **De réaliser les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement du produit résultant de la vente.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.**
- 7- **Encaissement d'un chèque de la vente du véhicule de marque RENAULT Trafic immatriculé BW-424-YA**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que Monsieur OBIN Alexandre a émis un chèque d'un montant de 1500,00€ au profit de la commune pour l'achat du Renault Trafic immatriculé BW-424-YA. Il convient donc d'autoriser la commune à encaisser ce chèque de 1500,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque d'un montant de 1500,00€

Questions diverses

- **Dossier Voirie :** Aménagement de sécurité du carrefour de la Liberté.

Suite à la communication du département précisant que la commune bénéficie d'une subvention de 70% au titre des amendes de police pour son projet d'aménagement de sécurité du carrefour de la liberté, Monsieur le Maire a pris contact avec la Communauté de Commune, compétente en matière de voirie afin que ce projet soit inscrit dans le cadre des travaux neufs 2026.

Monsieur le Maire précise que le projet comporte deux volets :

1. Une partie aménagement de sécurité
2. Une partie gestion des eaux pluviales

La subvention du département s'applique uniquement sur la sécurité.

- **Dossier Église :**

Visite de Madame CARON, architecte du patrimoine.

Pour rappel, Madame CARON a été missionnée par la Commune pour réaliser un diagnostic des désordres de l'église et évaluer le coût des travaux pour une remise en état du bâtiment.

Après une première journée de relevé le lundi 8 septembre, Madame CARON transmet plusieurs observations afin d'assurer l'accès en sécurité aux charpentes de l'église.

1. Nettoyage du 1^{er} niveau de charpente du clocher.
2. Installation d'une échelle en bois permettant l'accès aux parties supérieures de la charpente du clocher.
3. Création d'un passage permettant l'accès vers le bas-côté Nord (ajout d'une porte si possible ou entrée par la toiture).

L'objectif de ces interventions est de comprendre la conception des charpentes et de constater leur état.

- **Dossier Assainissement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune

Lyons Andelle souhaite prendre la compétence assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2026.

A ce titre, la commune devrait délibérer pour acter son départ du SRAP au plus tard le 31 octobre 2025.

Monsieur René PETIT, délégué de la commune au SRAP précise que des travaux sur les canalisations d'assainissement des Bruyères de Gournets sont programmés pour la fin de l'année.

- **Dossier Employé Communaux :**

Monsieur Lionel BÉZIRARD, en charge de la gestion du personnel technique apporte les informations suivantes : Il convient de procéder au renouvellement du contrat de Madame Françoise BUFFARD à la date du 15 octobre 2025.

Compte tenu de la qualité de son travail, il propose de la stagiairiser.

- **Dossier Abribus :**

La demande de subvention n'a pas à ce jour reçu de réponse de la part de la région.

La commune est en possession de deux devis l'un d'un montant de 4732,00€ TTC, l'autre de 8909,40€ TTC

Un troisième devis sera demandé dans l'attente du retour de la région.

- **Dossier Préau et éclairage LED à l'école :**

La commune a perçu la subvention du département prévue pour la construction du préau et pour les éclairages LED à l'école soit 14144,37€.

Des travaux annexes, réfection de la canalisation des eaux usées de l'école et le revêtement de la cour de récréation des maternelles, ont été menés de pair, entièrement à la charge de la commune.

- **Dossier GROUPAMA :**

L'évènement climatique (vent, pluie, grêle) qui a touché la commune le 25 juin 2025 a provoqué des dégâts sur la plusieurs bâtiments communaux (école - église - bâtiment technique). Des déclarations de sinistres ont été déposées auprès de notre assurance.

- **Dossier Travaux :**

En 2025, les travaux d'entretien de la voirie réalisés par la Communauté de Communes ont concerné la Côte de Lessard, revêtement de chaussée et assainissement en traverse. Le SYMA est également intervenu, à l'entrée du chemin vicinal n°51, en restaurant le merlon et la tranchée d'évacuation des eaux pluviales

- **Dossier Restaurant scolaire :**

Les travaux prévus (peinture, électricité, plomberie) et le remplacement des équipements (cuisinière, four, friteuse, éplucheuse...) ont été programmés pour les vacances de la Toussaint.

La séance est clôturée, par Monsieur le Maire Pierre DECHOZ, à 20h45.